REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

FAO FEUILLE D'AVIS OFFICIELLE DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

29 FÉV 2024

Communes

Commune de Genthod - Consultation publique -Révision du Plan Directeur Communal

Objet : Révision du Plan Directeur Communal

Conformément à l'article 10 al. 5 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) L 1 30 ainsi qu'aux directives pour l'élaboration des plans directeurs communaux de 2e génération de l'Office de l'urbanisme, complétées en octobre 2021 par un guide thématique précisant le contenu attendu des PDCom, en particulier sur les thématiques liées à l'urgence climatique.

La Commune de Genthod engage la consultation publique de son projet de révision du plan directeur communal **du 29 février au 29 mars 2024 (30 jours)**.

Durant cette période, le document peut être consulté :

- *à la Mairie de Genthod, rue du Village 37, 1294 Genthod - 022 774 12 80 (horaires d'ouverture : lundi de 13h30 à 19h ; mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 ; mercredi de 9h00 à 12h00).*
- *Sur le site internet de la commune https://www.genthod.ch/fr/portrait/plandirecteurcommunal/*
- *au Département du Territoire (DT), réception de l'Office de l'Urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5ème étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).*

Pour rappel, les PDCom dits de 2e génération doivent notamment :

- Inscrire les orientations communales dans une **visée opérationnelle**,
- Offrir une **vision transversale** des enjeux de l'aménagement, plutôt qu'une approche cloisonnée par domaines,
- S'inscrire dans une **démarche collaborative** avec l'ensemble des acteurs concernés (population, communes voisines, Etat),
- Être plus **efficaces** dans leur élaboration en identifiant au stade du cahier des charges les principaux enjeux à traiter.